RCS : VILLEFRANCHE - TARARE
Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 00605
Numéro SIREN : 420 289 282
Nom ou dénomination : ABC COURS PARTICULIERS

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2015 sous le numéro de dépôt A2015/002468

297259

Dénomination : ABC COURS PARTICULIERS
Adresse : 637 rue Nationale 69400 Villefranche-sur-saone - FRANCE-

n° de gestion : 2007B00605
n° d'identification : 420 289 282

n° de dépôt : A2015/002468
Date du dépôt : 22/10/2015

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du 20/10/2015

TRIBUNAL DE COMMERCE DE VILLEFRANCHE-TARARE (Rhône)

297259

07B605

22 OCT. 2015
15/2468

ABC COURS PARTICULIERS

Société à Responabilité Limitée

637 RUE NATIONALE

69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ABC COURS PARTICULIERS, EN SOCIETE SAS

SOCIETE ABC COURS PARTICULIERS
Transformation de SARL en SAS

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société ABC COURS PARTICULIERS, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée.

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 6 octobre 2015, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les capitaux propres de l'entreprise au 30 Juin 2015 sont évalués à 110 604 €uros.

L'activité de l'entreprise se poursuit normalement sur les deux premiers mois de l'exercice.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et

méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Sur la base de nos travaux, nous attestons nonobstant les observations précédentes, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le 20 octobre 2015

MARC AGUILERA

Commissaire aux comptes et à la transformation